



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **10 septembre 2012**

Délibération n° 2012-3234

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Saint Priest

objet : Opération de renouvellement urbain (ORU) du centre-ville - Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage visant à l'établissement d'un diagnostic, à l'élaboration de scénarii et d'un programme de travaux de réhabilitation pour la copropriété Alpes, immeubles C et D - Participation financière de la Commune et de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH)

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Madame David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 31 août 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 12 septembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Palleja, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Vincent), Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Plazzi), MM. Calvel (pouvoir à M. Assi), Arrue (pouvoir à Mme Frih), Albrand (pouvoir à M. Lévêque), Balme (pouvoir à M. Claisse), Mme Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), M. Fleury (pouvoir à M. Reppelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Jacquet), M. Gillet (pouvoir à M. Augoyard), Mme Pesson (pouvoir à M. Sécheresse), MM. Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Martinez), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine).

Absents non excusés : MM. Barral, Dumas, Mme Perrin-Gilbert.

Conseil de communauté du 10 septembre 2012**Délibération n° 2012-3234**

commission principale :	urbanisme
commune (s) :	Saint Priest
objet :	Opération de renouvellement urbain (ORU) du centre-ville - Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage visant à l'établissement d'un diagnostic, à l'élaboration de scénarii et d'un programme de travaux de réhabilitation pour la copropriété Alpes, immeubles C et D - Participation financière de la Commune et de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH)
service :	Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 août 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération de renouvellement urbain (ORU) du centre-ville de Saint Priest, qui fait l'objet d'une convention avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) signée le 15 février 2007, prévoit le réaménagement et le renforcement de la centralité de Saint Priest. Sur les 2 550 logements inclus dans le périmètre de l'ORU du centre-ville, 1 593 sont des logements collectifs privés. 1 341 sont répartis sur 3 grands ensembles immobiliers dits "fragiles" : Ermitage, Bellevue et Alpes. Ces 2 derniers ensembles immobiliers sont classés en zone urbaine sensible (ZUS) depuis les années 1990.

L'intervention, prévue aux objectifs de l'ORU et du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) 2007-2010, a pu être menée dans le cadre d'un premier plan de sauvegarde de 2005 à 2010.

Le plan de sauvegarde de Saint Priest organise l'intervention sur les copropriétés autour de 3 axes : réhabilitation, restructuration et fonctionnement des copropriétés, notamment au travers de l'action sociale et la recherche de stabilisation du peuplement.

Sur la copropriété Alpes, l'intervention prévue sur les parties communes des bâtiments C et D n'a pu être menée à bien à ce jour. Le plan de sauvegarde de Saint Priest, renouvelé pour la période 2011-2014 et initié par arrêté préfectoral du 17 octobre 2011, a pour objectif de mener cette intervention.

A cet effet, la Communauté urbaine de Lyon a lancé, en février 2011, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage visant à l'établissement d'un diagnostic, à l'élaboration de scénarii et d'un programme de travaux de réhabilitation. Elle permettra aux partenaires de prévoir les financements sur la base d'un programme de travaux prévisionnels et à la copropriété de se doter d'un outil de pilotage de l'opération en phase opérationnelle, du choix du maître d'œuvre à la livraison.

Le marché a été attribué, en février 2011, au groupement des cabinets d'architecture et d'ingénierie Asur et Enerval pour un montant maximum de 85 900 € HT, soit 102 736 € TTC. La mission est prévue pour se réaliser sur une durée de 8 mois à compter de février 2011, hors délais de validation par la copropriété et les collectivités des différents rendus intermédiaires. L'engagement financier de la Communauté urbaine de Lyon s'élève à 39 786 €.

Le plan de financement prévisionnel de cette mission s'établit comme suit :

- Communauté urbaine de Lyon :	39 786 €,
- Commune de Saint-Priest :	20 000 €,
- Etat/Agence nationale de l'habitat (ANAH), 50 % du montant HT :	42 950 €.

Le présent rapport concerne la convention financière à passer avec la Commune de Saint Priest pour le co-financement de cette mission, et l'autorisation à donner à monsieur le Président pour signer ladite convention ;

Vu ledit dossier,

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le Président à :

a) - solliciter auprès de la Commune de Saint Priest une participation financière d'un montant de 20 000 €,

b) - solliciter auprès de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) une participation financière au taux maximum en conformité avec ses règles d'intervention, soit un montant maximum de 42 950 €,

dans le cadre du cofinancement d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage visant à l'établissement d'un diagnostic, à l'élaboration de scénarii et d'un programme de travaux de réhabilitation pour la copropriété Alpes, immeubles C et D à Saint Priest,

c) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction desdites demandes et à leurs régularisations.

2° - Les recettes correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2012 et suivants - comptes 74741 et 7471 - fonction 824 - opération n° 0P15O1172.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 septembre 2012.